

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la
Documentation
Catholique du
15 mai 1955)



Vol. XXXI — No. 23

Ottawa, 15 juillet 1955

A NOS
LECTEURS

Contrairement à ce que nous avons annoncé la semaine dernière, le journal Le Travail sera publié les 22 et 29 juillet courant. Les vacances de notre personnel sont retardées jusqu'à règlement des conflits sérieux actuellement en cours.

Nos correspondants sont donc priés de ne pas négliger de nous faire parvenir leurs nouvelles comme d'habitude.

LA DIRECTION.

LA C.T.C.C. DEVANT LA COMMISSION ROYALE

Elle veut des subsides en faveur de notre marine marchande

SAINT-HYACINTHE

Deux ouvriers élus échevins

Au moment où nous obtenions la communication téléphonique, les ouvriers de St-Hyacinthe, les grévistes de la Penman's en tête, se mettaient en branle, pour célébrer, dans les rues de la ville, la victoire de deux des leurs aux élections municipales de lundi soir.

M. Roland Daudelin, ancien président du Conseil Central de St-Hyacinthe et président du Comité de secours des grévistes de la Penman's l'a emporté sur son adversaire par une majorité de 25 voix tandis que son confrère, gréviste lui aussi de la Penman's, M. Uldéric Pion, avait été élu par acclamation, lors de la mise en nomination lundi dernier.

M. Daudelin a remporté la majorité dans trois des quatre polls du quartier malgré la machine électorale de l'Union Nationale qui avait été lancée contre le candidat ouvrier. Cette machine a fonctionné à plein rendement et 12 "télégraphes" ont été contrôlés, ce qui indique que l'électorat honnête favorisait encore plus M. Daudelin que ne l'indique sa majorité réduite à 25 par les "télégraphes" de l'adversaire.

Les ouvriers de St-Hyacinthe qui jusqu'ici n'avaient pas de représentant sur le Conseil municipal ont bonne confiance que leur voix sera maintenant entendue lorsqu'ils auront des revendications à faire. Il est à remarquer que St-Hyacinthe compte une population ouvrière de plus de 80 p. 100 du total.

C'est le Conseil Central qui, par l'intermédiaire de son Comité d'Action politique, avait décidé de présenter des candidats à l'échevinage. Le Conseil Central

comme tel ne fait pas de politique, mais ses membres ont formé un comité de citoyens composé de syndiqués qui ont travaillé à l'élection des deux candidats ouvriers. M. Amédée Daigle, directeur du Service d'Action politique de la C.T.C.C., a prêté main-forte aux ouvriers de St-Hyacinthe.

Bien qu'il ne s'agisse pas, à proprement parler, d'une victoire syndicale, les ouvriers, particulièrement les grévistes de la Penman's, voient dans le vote de lundi, un geste d'approbation de la population à l'égard des grévistes de la Penman's.

A ce sujet, il est bon de noter que les négociations ont repris lundi dernier entre les représentants de la compagnie et ceux du syndicat, dont M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile. D'après notre informateur, les pourparlers se continueront dans la journée de mercredi de cette semaine.

Elle demande en outre que le cabotage soit réservé à des navires construits, réparés et maintenus au Canada — Les ouvriers devraient être représentés sur la Commission maritime

La Commission royale sur le cabotage avait placé en tête de liste les mémoires syndicaux, mardi matin, à la première audition tenue à Ottawa, dans une salle de l'édifice de la Cour suprême du Canada.

Le président, M. Spence, ainsi que les deux commissaires MM. Wickwire et Bélanger et les deux secrétaires, MM. McLeod et Cimon commençaient le travail qui leur a été confié par le Parlement canadien: déterminer, au moyen d'une enquête royale, s'il serait opportun de restreindre la navigation intérieure ainsi que le commerce côtier aux seuls navires construits au Canada et possédés par des armateurs canadiens.

La délégation de la C.T.C.C. était formée de MM. Teds. Payne et Raymond Parent, tous deux organisateurs de la Fédération de la Métallurgie, ainsi que de représentants des syndicats des chantiers maritimes Vickers, Lauzon et Sorel.

Le mémoire présenté par notre mouvement, dont on lira plus bas un résumé, ne fut pas lu devant la Commission car cette seule lecture aurait requis plusieurs heures. MM. Payne et Parent se sont contentés de présenter brièvement le document, après quoi ils ont

répondu aux questions de Me Paul Gérin-Lajoie, avocat-conseil auprès de la Commission.

Le mémoire que la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a présenté mardi à la Commission royale sur le Cabotage, de concert avec la Fédération nationale de la Métallurgie, s'ouvre sur la parole suivante de feu l'Hon. Ian Mackenzie, ancien ministre des Anciens Combattants: "Nous ne répéterons pas les erreurs passées".

Cette parole, M. Mackenzie l'adressait en 1945 aux travailleurs des Chantiers maritimes de Vancouver, pour rassurer ces derniers sur l'avenir des entreprises qui les employaient, en même temps qu'il félicitait ce groupe d'ouvriers pour l'effort qu'ils avaient accompli au cours de la dernière guerre.

Après avoir cité cette parole, le mémoire de la C.T.C.C. s'emploie cependant à la réfuter, en démontrant que depuis dix ans, le Canada a répété, en matière d'industrie maritime et de flotte marchande, les erreurs qu'il avait commises après la première guerre mondiale.

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et la Fédération nationale de la Métallurgie se trouvent particulièrement intéressées à l'industrie maritime à cause des quelque 6,000 membres qu'elles comp-

tent dans les chantiers maritimes de Montréal (Vickers), Lauzon et Sorel.

Quelques chiffres

L'avant-propos qui ouvre le mémoire, décrit brièvement la décadence de l'industrie maritime canadienne, décadence dont les 75 pages de texte serré qui suivent, indiquent les causes principales, tout en suggérant les remèdes qui pourraient la guérir.

Les chiffres, même résumés, sont impressionnants:

"Dans les années d'après-guerre, dit le mémoire, les navires-marchands à cargaison sèche que le Canada avait construits pendant la guerre, ont été réduits à moins d'un cinquième de million de tonnes, soit en date du 31 mars 1954, 29 bateaux battant pavillon canadien. Nous avons vu baisser le volume de construction et de réparations maritimes d'une valeur de \$376 millions qu'elle était en 1943 à \$96 millions en 1953. Et le nombre de Canadiens embauchés dans l'industrie de la construction et des réparations maritimes de ce pays est tombé de 78,500, soit le plus haut niveau de 1943 à 24,200 en 1954."

Historique

La première partie du mémoire retrace ensuite l'histoire de la construction maritime au Canada depuis les "deux petites embarcations bâties en Nouvelle-France en 1606", jusqu'à l'activité fébrile de nos chantiers maritimes canadiens au cours de la dernière guerre mondiale.

Plusieurs périodes ont marqué cette histoire. Au XVIII^e siècle, le Québec et les Maritimes furent deux centres impor-

(Suite à la page 7)

PORT-ALFRED

Gérard Picard, négociateur dans la pulpe et le papier

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred a adopté une résolution autorisant le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, à entreprendre des négociations simultanées, comme directeur et au nom des ouvriers des trois usines de Shawinigan, Grand'Mère et Port-Alfred avec les représentants de la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited, dans le but de conclure une convention collective de travail. M. Picard avait auparavant reçu une semblable autorisation de la part des syndicats de Shawinigan et de Grand'Mère.

Telle est l'importante décision prise récemment par les syndicats de Port-Alfred, au cours d'une grande assemblée tenue en la salle du Palais Municipal de Port-Alfred, à laquelle étaient présents M. le chanoine Médéric Gravel, V.F., curé de Saint-Edouard et aumônier du syndicat, M. Adrien Plourde, vice-président de la C.T.C.C., MM. Brûlé et Ricard, respectivement présidents des syndicats de Shawinigan et de Grand-Mère. On remarquait aussi la présence d'une nombreuse délégation des syndicats de Shawinigan et de Grand-Mère.

M. Gérard Picard a tenu à souligner qu'il n'était pas venu à Port-Alfred pour demander un arrêt de travail, encore moins une grève. "Non, dit-il, c'est une assemblée d'information sur la situation existante non seulement à Shawinigan et à Grand-Mère, mais également sur celle des négociations en cours des divers syndicats affiliés à la C.T.C.C."

Invité à adresser la parole, l'aumônier du syndicat de Port-Alfred, M. le chanoine Médéric Gravel, V.F., a exprimé l'espoir qu'il n'y aurait pas de travail le dimanche.

Congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier

La Fédération de la Pulpe et du Papier tiendra son congrès à Québec les 15, 16 et 17 juillet qui viennent. Cette fédération qui compte plusieurs milliers de membres aura fort à faire au cours de ce congrès.

Non seulement y a-t-il arrêt de travail à Shawinigan et à Grand'Mère, mais tous les syndicats de

la région Saguenay-Lac Saint-Jean sont en négociations avec les compagnies et l'entente n'est pas encore faite et il y a beaucoup de chemin à parcourir. Les syndicats du papier ont une dure lutte à soutenir actuellement et il est eux de se serrer les coudes pour sans contredire, assentir, pour arriver au succès.

Quatre semaines de vacances payées

Les journaux nous apprenaient récemment que la Johnson's Bakery à Chatham en Ontario venait de signer une convention collective par laquelle elle accordait quatre semaines de vacances payées à ses employés qui ont cinq ans de service et plus. C'est incroyable, direz-vous, mais c'est ça quand même.

L'an dernier, lorsque les métallos d'Arvida ont demandé une quatrième semaine de vacances après 20 ans de service, plusieurs ont jugé que c'était de la stupidité pure, ils n'ont pas même étudié la question, elle était classée d'avance. Pendant ce temps, employeurs et employés dans d'autres endroits se sont entendus pour qu'il y ait quatre semaines de vacances payées pour certaines catégories d'employés.

Un beau jour, on s'apercevra que toute une catégorie de travailleurs bénéficiera d'une quatrième semaine de vacances que nos gens ici n'auront pas. On sera encore tout surpris à ce moment-là, même si entre-temps on nie les allégués des syndicats pour dire que le niveau des salaires et les autres conditions de travail sont inférieurs dans le Québec. Ce n'est pas très logique, malheureusement beaucoup de gens en place ne se fatiguent pas pour autant.

Pensez donc, qu'à la Johnson's Bakery, un employé qui a trois mois de service, a droit à deux semaines de vacances, celui qui a au moins un an, a droit à 3 semaines et celui qui a 5 ans de service, a droit à 4 semaines. De plus, voyez ce que vous avez dans le moment et faites la comparaison. Après cela, vous serez en mesure de juger si vous avez tort ou raison de vouloir améliorer vos conditions de travail.

Même si on essaie de vous faire croire que vous avez une situation privilégiée, que vous jouissez de conditions de travail supérieures, etc., ces chiffres vous feront réfléchir et comprendre qu'il y a place pour amélioration de votre sort. En parlant de la sorte, nous n'essayons pas de semer du mécontentement dans vos esprits et vos coeurs, mais nous le faisons tout simplement pour vous informer de faits qui en disent plus long que bien des discours.

AU CONGRES DE LA METALLURGIE

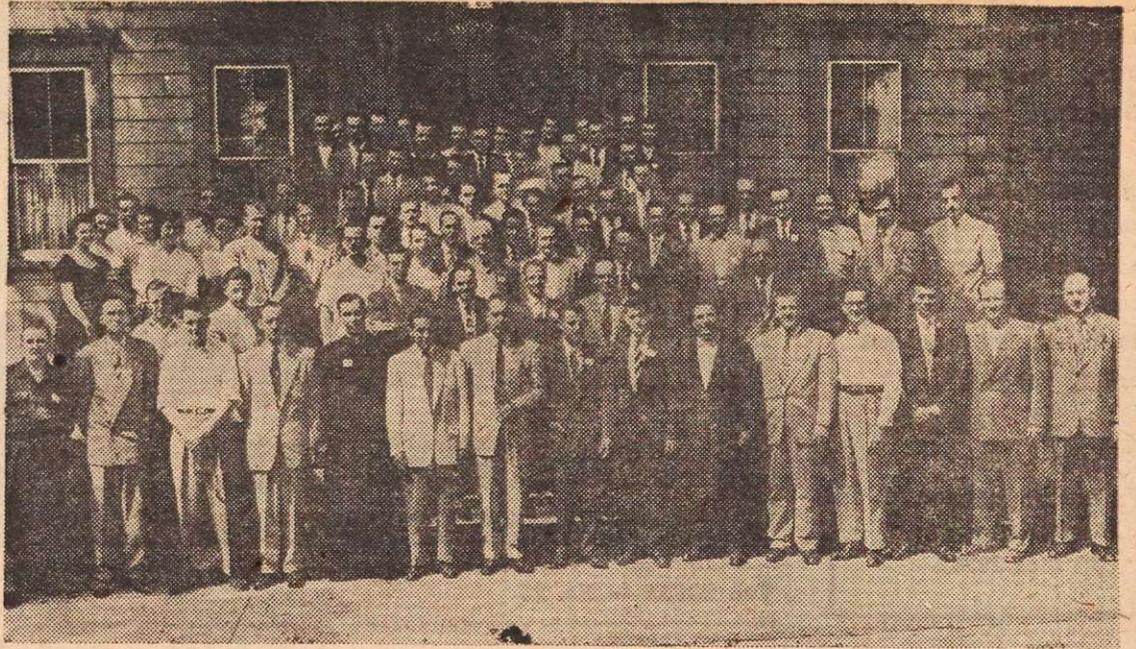


Photo prise à l'issue du congrès de la Fédération Nationale de la Métallurgie à Sherbrooke, les 15, 16, 17 et 18 juin dernier. Nous remarquons dans le groupe: Messieurs Adrien PLOURDE, président réélu, S.-T. PAYNE, 1er vice-président réélu, Jacques DION, 2e vice-président sortant de charge et élu trésorier, Gérard HEBERT, 3e vice-président réélu, Marcel HOUDE, secrétaire-trésorier sortant de charge, Oslas SAVARD, secrétaire élu, Philippe LEPAGE, 2e vice-président élu, Monsieur l'abbé Jean-Marie LAFONTAINE, aumônier, André ROY, secrétaire général adjoint de la C.T.C.C. remplaçant Monsieur Gérard Picard, ainsi que Monsieur Fernand JOLICOEUR, directeur des Services de l'Éducation de la C.T.C.C. Également, Messieurs Marcel PEPIN, conseiller technique et directeur du service de négociation, et Maurice SAUVE, conseiller technique et Raymond PARENT, organisateur.

McMASTERVILLE

Grève efficace des ouvriers de la CIL

La grève du Syndicat des Travailleurs des Produits Chimiques de McMasterville s'avère des plus efficaces. C'est ce que nous apprend M. Raymond Couture qui a charge de la grève qui sévit actuellement dans cette usine de la Canadian Industries Ltd (CIL) qui manufacture des explosifs et des engrais chimiques.

La grève qui est actuellement dans sa troisième semaine se déroule sans incident: pas un des travailleurs concernés n'est retourné au travail et le piquetage s'opère sans difficulté.

Le comité d'éducation

Le service d'Éducation de la C.T.C.C. en profite pour donner aux travailleurs une série de cours, sur le syndicalisme, son histoire, son développement, ses techniques et ses aspirations. Plusieurs dizaines de travailleurs de la C.I.L. suivent actuellement ces cours et, lors du règlement du conflit le syndicat se sentira encore plus fort parce que ses chefs, ses dirigeants et ses membres seront plus instruits.

Un comité de loisirs

Un comité de loisirs a aussi été mis sur pied dans le but de recréer les grévistes de même que leurs épouses et leurs enfants. Des séances cinématographiques et des soirées d'amateurs

sont organisées dans le but de divertir les grévistes et de les instruire en même temps, car on en profite pour faire passer des films éducatifs et des productions de l'Office National du Film.

Les femmes sont intéressées

Les femmes qui jusqu'ici se préoccupaient peu du syndicalisme sont amenées à y réfléchir sérieusement du fait que leurs maris sont en grève et n'apportent plus de paie hebdomadaire à la maison si ce n'est l'allocation de secours que leur verse le Fonds de Défense professionnelle de la C.T.C.C. Réunies en assemblée, l'autre jour, les épouses des grévistes ont entendu M. le chanoine Roland Frigon, aumônier du Conseil central de Saint-Hyacinthe, M. Maurice Vassart, Mme Simone Chartrand qui leur ont expliqué les raisons de la grève actuelle et la portée des demandes syndicales. Les femmes présentes ont exprimé l'opinion que si ces explications leur avaient été fournies plus tôt, elles auraient encouragé davantage leurs maris à suivre les activités syndicales dans le passé.

Les négociations

Une rencontre a eu lieu avec les représentants de la compagnie au cours de la semaine, mais l'entente a été impossible sur l'interprétation à donner à la clause concernant l'ancienneté dans le cas des congés temporaires. L'on sait que dans ces cas, la compagnie ne veut pas être astreinte à respecter l'ancienneté des employés.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

GERARD PELLETIER

Rédacteur:

FERNAND BOURRET

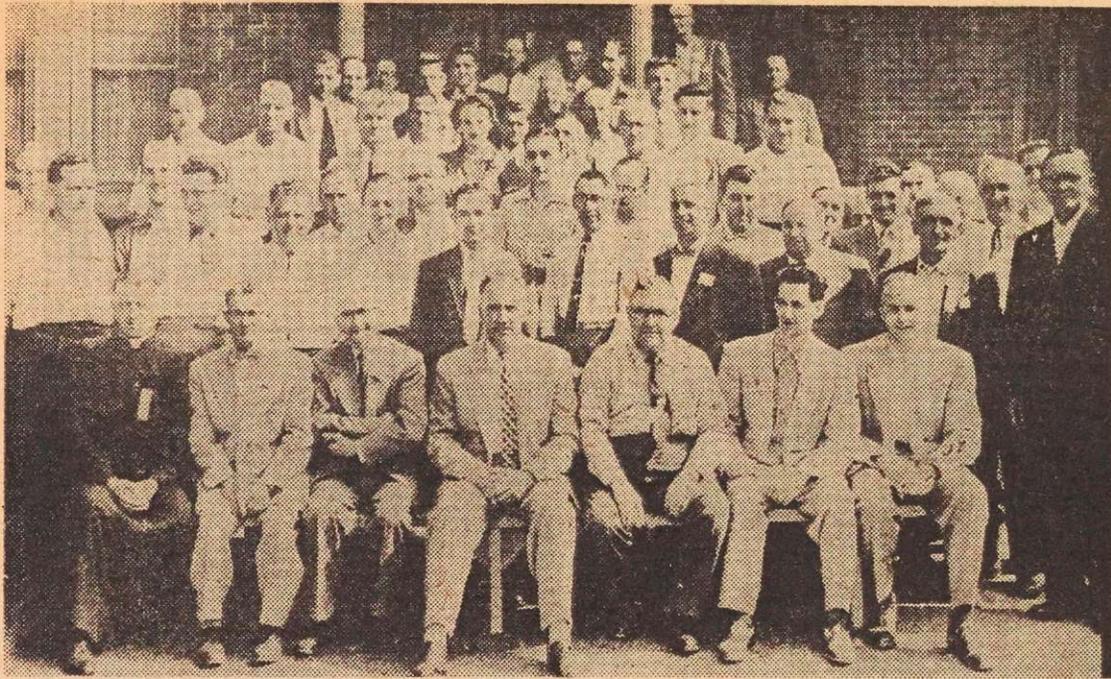
Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Le groupe des délégués au congrès annuel de la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires du Canada tenu la semaine dernière à Joliette. Les détails sur ce congrès, nous étant parvenus trop tard, seront publiés la semaine prochaine.

SHAWINIGAN

Sentence arbitrale rejetée par les syndiqués de la Shawinigan Chemicals

Les négociations se poursuivent à l'Aluminum Co., chez Dupont of Canada et Carborundum - Gérard Picard négocie pour les papetiers de Port-Alfred - L'arrêt de travail se continue à la Belgo et à la Laurentide de même que chez Dupont et Carborundum

Voici en résumé la situation telle qu'elle se présentait mercredi matin à Sha-

winigan. D'une part l'arrêt de travail se poursuit dans les moulins à papier de la Consolidated Paper, division Belgo et Laurentide, de même que chez Dupont of Canada et Carborundum Chemicals. D'autre part, des négociations post-arbitrales sont engagées entre les représentants de l'Aluminum Co. of Canada et ceux de Shawinigan Chemicals avec les représentants des syndicats concernés.

Shawinigan Chemicals

A Shawinigan Chemicals, les syndiqués sont en présence de trois sentences datées du 28 juin dernier. L'arbitre patronal, Me Marcel Crête, a recommandé une augmentation de 3 cents l'heure avec une rétroactivité datant jusqu'au 7 février 1955; l'arbitre syndical, Me Marc Lapointe, a recommandé une augmentation de 11 p. 100 avec la même rétroactivité tandis que le président du tribunal d'arbitrage, le professeur H. G. Woods de

l'Université McGill, a recommandé une augmentation de 5 cents l'heure avec la même rétroactivité.

Les syndiqués ont rejeté les recommandations du président du tribunal et celles de l'arbitre patronal pour s'en tenir à la sentence de leur propre arbitre et ils ont demandé à leurs négociateurs de rencontrer les représentants de la compagnie dans des négociations post-arbitrales.

Les résultats de ces rencontres post-arbitrales seront discutés au cours de la réunion du Comité conjoint des négociations qui aura lieu mercredi soir. Il est possible qu'un vote de grève soit pris car il est à noter que légalement, les employés de Shawinigan Chemicals, auraient pu déclarer la grève à minuit.

Le Syndicat des employés de l'Aluminum est aussi en négociations post-arbitrales. Lundi dernier, la compagnie a fait une nouvelle offre qui

En marge d'une grève de plus de 15 mois

Les journaux ouvriers nous apprennent ces derniers jours que la grève d'un local des U.A.W.-C.I.O. aux usines de la Kohler Company à Shebeygan, aux Etats-Unis, se poursuit toujours, même si elle dure depuis le 5 avril 1954, soit depuis 15 mois.

Pendant ce temps, des concurrents de cette entreprise s'entendent avec leurs employés, mais la Kohler Company s'obstine toujours. Toutes sortes de procédures judiciaires ont été prises par la compagnie et plusieurs auditions devant le Conseil national des Relations Ouvrières à Washington ont eu lieu. Inutile de dire que des bagarres ont éclaté, que les mitrailleuses et les bombes lacrymogènes ont fait leur apparition et que des travailleurs ont été blessés.

Toutefois, les représentants de l'Union ont révélé des choses étonnantes récemment devant le Conseil des relations ouvrières. En effet, M. Emile Mazey, le secrétaire-trésorier de l'Union, a produit des documents pour établir que, depuis le début de la grève, le gouvernement américain avait donné des commandes d'obus à cette compagnie pour une valeur de 2 millions de dollars et ce, à un prix plus élevé par obus, qu'avant la grève.

Le représentant de l'Union concluait que ces contrats du gouvernement américain étaient une récompense à la compagnie d'avoir provoqué et soutenu une grève comme celle-là.

X X X

Voilà des faits assez surprenants et qui doivent nous faire réfléchir. D'abord, nous voyons que l'entêtement d'un employeur est cause de malaise social grave et que l'attitude du gouvernement américain est douteuse. Les travailleurs devraient réfléchir à ce moment et réaliser une fois de plus que les gouvernements leur échappent et que leurs dirigeants, qui ont besoin des employeurs pour alimenter leur caisse électorale, doivent récompenser leurs bailleurs de fonds.

Nos partis politiques s'alimentent à la même source et ils dépendent donc des mêmes gens. Comme les travailleurs ne peuvent déboursier de grosses sommes pour faire élire des candidats indépendants des puissances d'argent, il s'ensuit qu'ils ne peuvent s'attendre que leur députés posent des gestes en leur faveur, particulièrement dans des conflits industriels.

C'est pourquoi les syndicats ouvriers vraiment conscients de la réalité ne peuvent ignorer l'action politique. Tant qu'ils ne s'intéresseront pas activement à la vie politique, qu'ils n'y participeront pas effectivement, ils ne peuvent s'attendre d'être compris et défendus dans les sphères gouvernementales.

Il ne manquera pas de gens pour dire aux syndicats: mêlez-vous de vos affaires, la politique ne vous regarde pas. Mais, ce n'est pas là une raison pour ignorer la politique parce que l'action syndicale débouche sur le terrain politique et que tous nos efforts peuvent être paralysés, sinon anéantis, par un pouvoir gouvernemental hostile ou incompréhensif.

X X X

Une autre remarque que nous désirons faire en marge de cette grève de 15 mois aux Etats-Unis, est celle-ci. Il arrive que nous entendions dire: vous autres les syndicats, si vous étiez plus gros, votre grève serait réglée depuis longtemps, par exemple, si vous étiez une grosse union comme le C.I.O. ou la Fédération américaine du Travail. Nous croyons que c'est là avoir le mythe des grosses affaires; ce n'est pas parce qu'une société est grosse qu'elle est nécessairement plus efficace, même si la force du nombre est toujours utile.

Lorsque la C.T.C.C. a soutenu des grèves comme celle de l'amiante, de Louisville, de Dupuis et Frères, etc., elle a lutté avec les moyens qu'elle avait et elle a réussi aussi bien que si elle avait eu un million de membres et ce, parce qu'elle avait le courage de lutter jusqu'au bout.

Il arrive que des grèves s'éternisent ou se perdent, même avec des unions très puissantes. Les luttes sont les luttes et chacun a ses problèmes. Les journaux ne nous parlent que des grosses luttes des unions américaines, comme par exemple celles de l'acier et de l'automobile, mais il y a des milliers de conflits de moindre importance qui donnent du fil à retordre à ces unions et la grève de la Kohler Co. en est un exemple.

sera discutée à la réunion conjointe de mercredi soir.

Dans les produits chimiques

Chez Dupont of Canada, l'arrêt de travail se poursuit toujours par suite du refus de la compagnie de négocier sérieusement; par ailleurs les employés de Carborundum qui ont quitté le travail dans le but d'obtenir le règlement d'un grief, restent sur leurs positions. Trois séances de négociations ont eu lieu avec les représentants de la compagnie et une autre rencontre est fixée pour mercredi soir à 8 h.

Dans le papier, la situa-

tion reste la même: les employés de la Belgo sont toujours en dehors de l'usine qui produit à moins de 5 p. 100 de sa capacité normale; d'autre part, à la Laurentide, un groupe d'ouvriers est retourné au travail sous la protection de la police provinciale. Mais comme à la Belgo, la production est sensiblement diminuée parce que de nombreux ouvriers spécialisés sont en dehors de l'usine.

Nous apprenons aussi que M. Gérard Picard est actuellement en négociations avec les compagnies à papier de Port-Alfred mais à date, les résultats de ces rencontres nous sont inconnus.



Les ouvriers du textile veulent se faire respecter

ILS VEULENT UN FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE QUI FASSE REFLECHIR LES EMPLOYEURS - UNE ENQUÊTE EST DEMANDÉE SUR LA LOI DES COMPAGNIES ET DE L'IMPÔT - LA GREVE POSSIBLE APRES 60 JOURS DE NEGOCIATIONS - L'ARBITRAGE EST CONSIDERE COMME UNE FOURBERIE QU'IL FAUT RESPECTER

Réunis en congrès annuel à Coaticook, les congressistes de la Fédération Nationale Catholique du Textile ont endossé une recommandation qui se trouvait implicitement exprimée dans le rapport présidentiel de M. René Gosselin, en acceptant le principe d'une taxe spéciale de \$1.00 par membre par mois pour alimenter le fonds de Défense professionnelle de la C.T.C.C.

Cette résolution adoptée par la Fédération du Textile rebondira probablement à la réunion plénière qui aura lieu le 31 juillet à Shawinigan, sinon au congrès annuel de la C.T.C.C. qui aura lieu à Québec en septembre prochain.

Autres résolutions

Les délégués ont aussi adopté plusieurs autres résolutions concernant leur fédération. Signalons une demande qui sera faite à la C.T.C.C. afin de préparer un mémoire à la Commission royale d'Enquête sur l'Orientation économique du Canada afin d'étudier la question des tarifs douaniers; une autre résolution a trait à la loi des compagnies

tandis que l'on va demander au gouvernement fédéral de modifier sa Loi de l'Impôt sur le revenu des compagnies concernant la dépréciation de leur outillage; les délégués ont aussi accepté le principe de la fusion de leur fédération avec celles du Vêtement et du Bas Façonné et Circulaire et ils ont aussi voté une augmentation du per capita à leur fédération.

Le Textile, le Vêtement et le Bas Façonné en une seule fédération

La Fédération Nationale du Textile réunie en congrès à Sherbrooke a adopté en principe le projet de fusion de leur Fédération avec la Fédération Nationale du Vêtement et celle de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire.

Le texte de la résolution qui a été adoptée reconnaît qu'il n'y a aucune raison sérieuse qui devrait empêcher cette fusion et il autorise l'exécutif de la Fédération à se mettre en contact avec les dirigeants des autres Fédérations mentionnées plus haut afin de se mettre d'accord sur les modalités de la formule de la fusion.

Les Fédérations du Vêtement et du Bas Façonné et Circulaire ont adopté des résolutions similaires au cours de leurs congrès, et il semble bien que ce projet de fusion va se matérialiser d'ici quelques mois.

Il est à souligner que si cette fusion s'effectuait, c'est plus de 20,000 travailleurs qui seraient sous l'égide d'une seule et même fédération dans le textile, ce qui donnerait plus de force aux travailleurs et permettrait aussi plus d'efficacité dans le mouvement syndical à un coût moindre.



Photo prise après les élections de l'Exécutif de la Fédération du Textile. On remarque de gauche à droite M. Armand Marquis, 4e vice-président; Joseph Piché, 3e vice-président; Julien Dubé, 2e vice-président; René Gosselin, président; Philias Dionne, 1er vice-président; Jacques Paradis, secrétaire et O'Neil Rodrigue, assistant secrétaire.

La grève, seul instrument efficace des travailleurs

La Fédération nationale du Textile demande le droit de grève, 60 jours après l'envoi de l'avis de négociations à l'employeur — Le système d'arbitrage actuel, "une fourberie"

C'est par ces paroles énergiques que M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, exprimait son opinion sur le système de négociations actuel qu'il a qualifié de "monumentale fourberie".

"Les employeurs, dit-il, ne veulent pas négocier sérieusement avec nous et toutes les procédures qu'ils prennent, conciliation, arbitrage n'ont pour but que de retarder les vraies négociations qui ne débutent qu'après la publication de la sentence arbitrale. Et à ce moment, de poursuivre M. Gosselin, les compagnies ne consentent à négocier de bonne foi que si nous leur mettons le couteau sur la gorge en les menaçant de faire la grève."

M. Gosselin signalait entre autres le règlement intervenu à la Montrose de Granby où les négociations, les procédures de conciliation et d'arbitrage avaient traîné pendant 14 mois avec aucun résultat.

L'employeur agit

Savez-vous quand l'employeur nous a pris au sérieux? Quand il a vu un bon matin ses employés sur le trottoir et refusant d'entrer à l'usine.

Les mêmes patrons qui devaient se trouver à Toronto ce jour là, sont arrivés une heure après l'arrêt de travail en grosse Cadillac devant l'usine; ont consenti à négocier et nous ont

accordé en 24 heures de négociations ce qu'ils nous avaient refusé pendant 14 mois.

Du gaspillage

M. Gosselin a signalé le gaspillage de plus de \$100.00 par la Fédération nationale du Textile depuis 5 ans pour des procédures de conciliation et d'arbitrage qui n'ont rien rapporté aux travailleurs.

"Il faut, dit-il, que cet argent gaspillé inutilement en arbitrage rapporte en choses utiles et sert à la protection des travailleurs.

D'autre part, continue-t-il, l'arbitrage est un délai inutile et à mon point de vue, il est absolument inutile de faire une preuve imposante et élaborée parce que cette preuve n'est pas considérée par les tribunaux actuels d'arbitrage.

M. Gosselin a rappelé le cas des sentences du juge Marchand, une dans le cas de Domil de Sherbrooke, une autre dans le cas de la Penmans et une autre dans le cas du Devoir.

Les compagnies Domil et Penmans sont capables de payer une augmentation de salaires parce qu'elles n'ont pas fait de preuve d'incapacité de payer tandis que le Devoir en avait fait une.

Dans le cas du Devoir qui est une entreprise déficitaire reconnue, le juge Marchand a recommandé une augmentation de \$12.00 par semaine mais dans le cas de compagnies riches comme la Dominion Textile ou la Penman's, le juge Marchand refusa un cent d'augmentation. Cela n'est pas sérieux et cela nous fait perdre complètement confiance dans le système actuel.

La grève après 60 jours

Le congrès de la Fédération du Textile a pris une attitude énergique à ce sujet et il a condamné le système actuel en demandant que soit amendée la Loi des Relations ouvrières de façon à éliminer les délais inutiles qui ne peuvent que favoriser les employeurs.

Voici le sens de la résolution adoptée par le congrès de la Fédération Nationale du Textile: Dans le cas d'une première convention collective de travail à intervenir entre une association groupant la majorité des membres et un employeur, les syndiqués auront le droit de déclarer la grève 60 jours après la date de l'envoi de l'avis de négociation à l'employeur; dans le cas de renouvellement de convention collective, les travailleurs auraient le droit de se mettre en grève 60 jours après la date d'expiration d'une convention collective de travail.

Elections

Les élections, sous la présidence de M. Fernand Bourret du journal Le Travail ont reporté à leurs postes tous les officiers sortant de charge à l'unanimité des délégués. Voici comment se compose l'Exécutif actuel: président, M. René Gosselin de Granby; 1er vice-président, Philias Dionne de Drummondville; 2e vice-président, Julien Dubé de Montmorency; 3e vice-président, Joseph Piché de St-Hyacinthe; 4e vice-président, Armand Marquis de Sherbrooke; secrétaire général et trésorier, Jacques Paradis de Granby et assistant-secrétaire, O'Neil Rodrigue.



Groupe des délégués au Congrès annuel de la Fédération nationale catholique du Textile, à Coaticook, à l'issue de la messe qui a précédé l'ouverture du congrès, jeudi dernier.

Pour un Fonds de Défense professionnelle puissant

Beaucoup de travailleurs, de dire M. Gosselin, refusent d'entrer dans nos syndicats parce qu'ils n'y trouvent pas la sécurité. Ils craignent que le syndicat les mène à la grève et qu'à ce moment ils ne puissent plus rien apporter dans leur enveloppe de paie à la maison. C'est pour cette raison que nous avons des "scabs" quand nous faisons des grèves et c'est aussi pour cette raison que plusieurs ouvriers ne veulent pas entrer dans nos syndicats.

Si nos syndicats pouvaient garantir aux travailleurs la sécurité non seulement de leur emploi et un bon salaire, mais aussi un revenu indispensable s'ils sont obligés

de faire la grève, tous les ouvriers seraient avec nous et entreraient dans nos syndicats.

Le mouvement syndical en serait renforcé et il pourrait



"Le droit de grève inefficace sans un Fonds de Défense professionnelle puissant" (René Gosselin)

lutter plus efficacement contre l'hostilité patronale.

La peur des sanctions

C'est la peur des sanctions qui fait marcher les patrons, tout comme c'est souvent la peur des sanctions qui font que les hommes respectent les lois humaines et divines. Enlevez aux travailleurs le droit de grève ou rendez ce droit inefficace en n'accordant pas aux syndicats les moyens de faire la grève et vous aurez détruit le syndicalisme.

M. Gosselin prononçait ces paroles au cours du débat engagé au congrès de sa Fédération sur l'opportunité de former un Fonds de Défense professionnelle imposant à la C.T.C.C.

Le point de vue moral

Monsieur l'abbé Henri-Louis Bellefleur, aumônier du Conseil Central de Sherbrooke qui assistait aux délibérations, a soulevé l'aspect moral de la question en ajoutant que si les travailleurs avaient entre leurs mains un Fonds de Défense Professionnelle capable de les soutenir en cas de conflit, cela réglerait le problème des grèves.

Si le Fonds de Défense professionnelle était assez puissant, cela ferait réfléchir les employeurs et ces derniers y songeraient par deux fois avant de refuser toute amélioration à la condition de leurs employés. Mais si les employeurs savent que vous n'avez pas les moyens de faire la grève, ils vont vous pousser à bout. C'est pourquoi, conclut-il, vous restez dans la ligne de la doctrine sociale de l'Eglise en prenant les moyens de prévenir les maux qu'entraînent une grève.

La résolution

Après une discussion d'une demi-journée, les congressistes ont finalement adopté la résolution suivante qui sera envoyée par la Fédération Nationale du Textile à la C.T.C.C.:

"Que le Fonds actuel de Défense Professionnelle de 25 cents par membre par mois soit augmenté à \$1.00 par membre par mois et que le 1/4 de ce montant ainsi perçu soit gelé pour cinq ans et que les allocations en temps de grève soient versées de la façon suivante: \$15.00 par semaine pour un célibataire; \$20.00 par semaine pour une personne mariée et \$1.00 additionnel par semaine par enfant."

La salaire annuel garanti

Les congressistes ont aussi approuvé une résolution demandant à la Fédération Nationale du Textile d'inclure dans son programme de revendications une clause prévoyant dans les prochaines négociations le salaire annuel garanti.

Alliance avec les centrales syndicales

La question de la fusion des centrales syndicales FAT-COI a aussi fait l'objet d'un débat au congrès de la Fédération Nationale du Textile. Les délégués se sont prononcés contre toute idée de fusion qui signifierait la disparition de la CTCC et ils ont adopté une résolution approuvant la recommandation du président M. René Gosselin à l'effet de favoriser un projet d'alliance avec les autres centrales syndicales pourvu que les buts de la dite alliance soient spécifiquement déterminés et n'affecte en rien les principes de bases de la CTCC. Les délégués sont prêts à accepter la formation d'un conseil intersyndical qui grouperait les représentants des grandes centrales syndicales dans la province de Québec.

Les réformes de structures de la C.T.C.C.

Le problème des réformes de structures de la C.T.C.C. qui sera d'ailleurs posé au congrès annuel à Québec en septembre prochain, a aussi retenu l'attention des délégués. En conclusion, le congrès a formé son propre comité qui étudiera les implications de cet-

te réforme et fera rapport à l'Exécutif et au Bureau fédéral de la Fédération. Les membres de ce comité sont MM. Julien Dubé, Rosaire Côté, Armand Noël, Roméo Lapointe et Armand Marquis.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

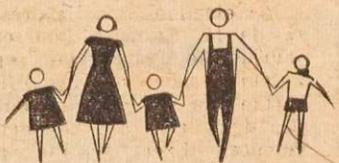
Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

100, rue Saint-Jacques, Québec, P.Q.

LA DICTATURE ÉCONOMIQUE DANS LES GROSSES ENTREPRISES

GRANDE ASSEMBLÉE DE 21 ACTIONNAIRES A LA FORD MOTOR CO. OF CANADA

Il y a des gens, qu'on juge dangereux en certains milieux, et qui se permettent de critiquer les méthodes d'administration et de gestion des grandes compagnies qui dirigent notre vie économique. Plusieurs de ces gens soutiennent que les grandes corporations sont entièrement entre les mains des administrateurs et que tous les autres intéressés n'ont pas voix au chapitre.

En effet, nos lois de compagnies sont ainsi faites que les actionnaires votent autant de fois qu'ils possèdent d'actions et que les votes par procuration sont la règle générale dans les assemblées de compagnies. Nos lois de compagnies ne voient dans les sociétés industrielles que des sociétés de capitaux et elles ignorent les hommes qui en font partie. Aussi, ne faut-il pas se surprendre si les actionnaires ne mènent pas grand'chose et si les ouvriers ne mènent rien du tout.

X X X

Les gens qui ont des capitaux et qui achètent des actions le font uniquement pour en retirer des dividendes intéressants. Ils se soucient peu de la façon dont cet argent est gagné, le seul résultat les intéresse. C'est ce qui explique qu'ils sont satisfaits d'apprendre la nouvelle que la compagnie leur paie 6% des dividendes par exemple sur les actions qu'ils détiennent ou que la valeur de leurs actions s'est accrue en bourse.

Les ouvriers eux ne sont pas intéressés aux dividendes parce qu'ils sont relativement peu nombreux à être actionnaires. Par ailleurs, l'administration de la compagnie pour laquelle ils travaillent les intéresse davantage parce que leur sort en dépend. Eux qui vivent dans l'usine une grande partie de leur vie ne sont pas indifférents à la bonne marche de l'entreprise; ils y participent tellement, y laissent tant de sueurs qu'ils ne peuvent fermer les yeux sur ce que fait leur employeur.

Que reste-t-il? Le conseil d'administration qui comprend un groupe très restreint de personnages qui ont des capitaux en abondance et qui visent à faire le plus grand bénéfice possible en prenant soin de leurs intérêts d'abord.

X X X

En veut-on un exemple récent? Le 29 avril dernier, la Ford Motor Company of Canada tint une assemblée de ses actionnaires à Windsor en Ontario. Or, savez-vous combien de personnes étaient présentes à cette assemblée? Exactement 21 d'après les rapports fournis par les journaux. De ce nombre, il y en avait 15 qui n'étaient pas des membres du conseil d'administration (des "directors") et ces 15 actionnaires détenaient exactement 674 actions.

Par ailleurs, les 6 membres du conseil d'administration présents représentaient 48,259 actions en tenant compte des votes par procuration. Vous voyez cela d'ici 6 administrateurs qui votent 48,259 fois. Quelle voix les actionnaires de la Ford Motor Co. of Canada ont-ils eue à cette assemblée. Aucune. Ils s'en sont remis de leurs responsabilités à quelques administrateurs.

X X X

Les actionnaires ne sont pas exigeants; ils sont satisfaits lorsqu'ils ont des dividendes. Ca leur fait peu de chose que le conseil d'administration soutienne une grève de trois mois, pourvu qu'il y ait encore des dividendes intéressants. Même s'ils voulaient dire quelque chose, que pourraient-ils faire en présence de quelques administrateurs qui sont armés de milliers de votes par procuration? Aussi ne faut-il pas se surprendre si l'assemblée des actionnaires n'a nullement parlé de la récente grève qui a tenu fermé les usines de la Ford Motor à Windsor. L'événement majeur dans la vie de cette compagnie cette année a donc passé inaperçu. Et si quelque original avait osé en parler, il y a gros à parier que les administrateurs l'auraient baillonné en peu de temps. Parlons de choses sérieuses, auraient-ils dit. Ces directeurs n'étaient pas intéressés à discuter avec eux-mêmes (ils étaient pratiquement les seuls à l'assemblée) d'une grève qu'ils avaient décidé de soutenir. Ils n'étaient pas assez gogos pour aller se blâmer, se censurer quelques semaines après avoir fait un tel geste.

X X X

C'est évident, le pouvoir est dans les mains des membres du conseil d'administration, par ailleurs. Les actionnaires doivent se contenter de ce qu'on leur offre et accepter tout ce qui est décidé.

Cependant, vous ne voyez à peu près personne se scandaliser d'une telle situation. Qui s'inquiète

de voir une gigantesque compagnie comme la Ford Motor (il y en a des centaines d'autres dans le même cas) dirigée par une poignée d'hommes qui ont un pouvoir, j'oserais dire dictatorial, qui n'ont de compte à rendre à personne? Nous ne croyons pas que les 6 directeurs de la Ford Motor étaient bien craintifs de rendre compte de leur administration à l'assemblée générale puisqu'il n'y avait que 15 personnes à part eux-mêmes et que ces 15 personnes représentaient 674 actions alors qu'eux en représentaient 48,259. Est-ce là de la démocratie? N'est-ce pas là une concentration de pouvoir dangereuse pour la société? Nous en sommes convaincus, mais nous constatons que personne ne s'alarme d'une telle situation. Au contraire, un tas de gens la considèrent comme normale.

X X X

Cependant, à entendre les discours d'un lot d'hommes publics, à lire les articles de plusieurs journalistes et à écouter les déclarations d'hommes d'affaires, ce qui est bon pour les compagnies ne l'est pas pour les unions ouvrières. Que de fois entend-on dire que les syndicats ouvriers tiennent des assemblées avec seulement 25, 30 ou 40% de leurs membres et que cela est pitoyable, triste, décourageant et tout ce que vous voudrez?

Et lorsqu'il s'agit d'un vote de grève, que ne dit-on pas? Parce que la décision de faire la grève menace les intérêts d'un tas de beaux messieurs, on va jusqu'à exiger des votes surveillés par le gouvernement, etc., etc.

En d'autres termes, on voudrait que les activités des unions ouvrières soient parfaitement démocratiques et mieux que celles des compagnies et même que celles de nos parlements. Lorsqu'on sait que nos parlements, tant provincial que fédéral, adoptent des lois très importantes devant des banquettes vides, alors que le quorum est fixé à un minimum d'une vingtaine, qu'un bon nombre de nos députés font acte de présence en Chambre juste assez pour toucher leur indemnité parlementaire, on ne peut s'empêcher de conclure que la démocratie existe plus à l'intérieur des syndicats qu'ailleurs.

X X X

Nous admettons qu'il est malheureux que trop peu de membres assistent aux assemblées de leur syndicat, mais on ne devrait pas oublier que ce mal en est un qui est général dans la société. Les églises, les gouvernements, les corps publics, les compagnies, toutes les associations entraînent un boulet constitué de membres inactifs ou actifs à l'occasion seulement, qui s'en remettent aux autres pour les décisions à prendre. C'est là un manque de responsabilité dû à l'ignorance, à la paresse ou à autre chose et que nous déplorons. Mais il semble bien que, tant que le monde sera monde, il y aura des "suiveurs", une masse qu'il faut traîner.

Mais, pourquoi alors être plus sévère pour les unions ouvrières que pour les autres groupements? Pourquoi deux poids, deux mesures? Cela est injuste. Si l'on veut que le gouvernement surveille tous les faits et gestes des unions ouvrières, pourquoi ne demande-t-on pas qu'il en fasse autant pour ceux des compagnies par exemple? Nous attendons encore la réponse à cette question.

D'ici là, qu'on soit juste et qu'on traite les unions ouvrières comme les autres sociétés; qu'on ne leur impose pas toutes sortes de contrôles inusités ailleurs, ou, si on y tient absolument, qu'on surveille également les autres groupements existants dans notre société.

MONTMORENCY ELECTIONS CHEZ LES SYNDIQUES DU TEXTILE

Nous recevons du Syndicat National Catholique du Textile de Montmorency, la communication suivante: au cours de sa dernière assemblée générale, le Syndicat National Catholique du Textile de Montmorency a procédé à l'élection de ses officiers et les résultats ont été les suivants: L. Simon Bouchard, président; Lucien Barrette, vice-président; Maurice Chalifoux, trésorier; Julien Dubé, secrétaire; Laurent Mathieu, assistant-secrétaire; Henri Mercier, Laurent Tremblay, Raoul Pilote et Robert Lachance, directeurs.

Au sujet du renouvellement de la convention collective, il y a aura une séance d'arbitrage à Montréal, au cours de la semaine.

Au jour — — le jour

Quand j'étais petite, c'était tout un événement que d'avoir "de la visite". Quand la visite s'était annoncée, les enfants endimanchés sortaient dehors bien à bonne heure pour guetter, et ils entraient à tout moment demander si c'était pour bientôt. Pour un certain genre de visite, celle qui ne cause pas trop de bouleversements et qui sait mettre la main à la pâte, je garde encore mon enthousiasme de petite fille. "La visite" me plaît autant qu'à mes enfants.

Il faut dire qu'aujourd'hui, les visiteurs du dimanche n'avaient pas beaucoup l'air de plaire à mes deux filles, qui se sont levées de leur sieste assez tard, et de fort mauvaise humeur. Normalement, l'arrivée d'une fillette de huit ans avec sa maman et sa tante aurait dû enchanter Anne, l'aînée, mais en se levant elle était aussi "marabout" que sa soeur, et je me demandais quelle sorte de dimanche après-midi nous allions passer.

Les enfants ont de ces humeurs que les mamans connaissent bien. Parce qu'on les a couchés trop tard, ou à cause d'un mauvais rhume, il faut présenter à des gens qui ne les ont pas vus depuis longtemps ou qui ne les ont jamais vus, des enfants braillards, des enfants peu sociables et "mal élevés". Hélas, que pouvons-nous y faire.

Tant bien que mal, en essayant de ne pas provoquer de crises, les mamans ont essayé de causer et de prêter le moins d'attention possible aux enfants larmoyants. Petit à petit, l'aînée a condescendu à se faire pousser dans la balançoire par la petite visiteuse, puis à se laisser promener dans le carrosse de sa petite soeur. Au bout d'une heure, elle était partie au terrain de jeux avec sa nouvelle amie. Beaucoup plus tard, la cadette se décidait à laisser les jupes de sa maman et à courir joyeusement dans la maison. Ensuite elle se mêlait à la conversation en répétant les mots qu'elle connaissait.

À l'heure du souper, les trois femmes ont pu préparer le repas sans être dérangées plus qu'on ne l'est normalement dans une maison où débattent trois enfants, et où dort un quatrième, qui se mêlait, lui aussi, de gazouiller de temps à autre.

Lorsque les visiteuses sont parties, les trois petites filles se poursuivaient en riant et criant, en attendant l'autobus, et la plus petite pleurait d'avoir à quitter les nouvelles "tantes".

Le bébé avait été dûment admiré et les petites bien complimentées. Elles étaient charmantes et leur maman en était bien fière. Cela valait bien un cornet de crème glacée... Mais au coucher, voilà les entêtements qui recommencent; on flâne pour mettre le pyjama, pour entrer au lit, on demande de l'eau, on veut retourner à la salle de toilette, etc... Et maman, qui était pleine de bonnes dispositions et toute inclinée à la patience, est obligée de se fâcher et de quitter sur des gronderies les enfants dont elle était si fière il y a cinq minutes.

Il n'y a rien comme les enfants pour brouiller en quelques secondes les impressions, bonnes ou mauvaises, qu'ils laissent sur leur passage.

Jeanne DANSEREAU



A L'OCCASION DES GRANDES FÊTES qui marqueront, cet été, le cinquantenaire de la fondation de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal par le Frère André, C.S.C., les autorités du sanctuaire ont fait frapper une médaille commémorative portant, sur une face, l'effigie en relief du Frère André auprès de la petite chapelle qu'il construisit en 1904. L'autre face représente la majestueuse basilique qui s'élève maintenant à l'endroit du Mont-Royal que l'on appelle souvent la colline de saint Joseph. Le cinquantenaire de l'Oratoire, devenu le plus vaste temple au monde dédié à saint Joseph, donnera lieu, du 31 juillet au 9 août, à des grandioses manifestations religieuses et artistiques, ainsi qu'au premier congrès dans l'histoire de l'Église en l'honneur de saint Joseph. C'est à l'occasion des fêtes du congrès de saint Jo-

seph que l'on remettra la médaille commémorative, que nous reproduisons ci-dessus, à tous ceux qui auront contribué au parachèvement du sanctuaire en devenant des "Associés du Frère André".

MAGOG

Dernièrement, avaient lieu les élections des officiers du Syndicat National Catholique du Textile de Magog dont voici les résultats: Victor Lamontagne, président; Rosair Vachon, vice-président; Raoul Gaouette, secrétaire; Romuald Lamontagne, assistant-secrétaire; Normand Charlebois, trésorier; Oscar Gauthier, Louis Grondin, Raymond Bertrand et Gérard Nadeau, directeurs; Armand Noël et Normand Bélanger, agents d'affaires.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Réunion de l'Exécutif

Tous les membres de l'Exécutif assistaient à la réunion de jeudi dernier et ont pris à l'unanimité des décisions qui auront une profonde influence sur la bonne marche du syndicat. On a exprimé des regrets à l'égard de la démission de M. Gerald Fitzsimmons qui a dû résigner à cause de raisons d'affaires personnelles.

Pique-nique

Ceux qui ont charge d'organiser le pique-nique annuel des employés de la Vickers attendent de la Cité de Montréal la permission d'utiliser un coin de l'île Sainte-Hélène pour ce pique-nique. Dès que la date sera connue, nous vous la communiquerons par le moyen de cette colonne. Tous les employés de la Vickers sont invités à ce pique-nique qui remporte chaque année un grand succès.

Autre syndicat fondé à Chibougamau

Le 6 juillet a été fondé le Syndicat des Travailleurs de la Construction de Chibougamau (C.T.C.C.). Les officiers élus sont: Président, Philippe Castonguay; vice-président, Léonard Denis; secrétaire Almas Castonguay; trésorier, Maurice Harvey, et sentinelle, Hervey Beausoleil.

Ont été adoptées, séance tenante, les résolutions demandant l'incorporation au Secrétaire de la Province et leur affiliation aux corps supérieurs de la C.T.C.C.

Ce syndicat, à son assemblée de fondation, a passé deux autres résolutions pour qu'au Conseil de ville ainsi qu'à la Commission scolaire de Chibougamau, requête soit présentée dans le plus bref délai, pour que chacun de ces corps publics émette un règlement spécial, pour assurer la préférence d'emploi aux ouvriers contribuables de Chibougamau, les protégeant ainsi contre une concurrence préjudiciable, ceci constituant de plus des mesures publiques officielles pour enrayer le chômage, pour le bien commun de toute la population de la ville.

Nap. Nadeau, organisateur de la C.T.C.C. a présidé à la fondation de ce syndicat qu'il a organisé avec le concours du confrère Robert Tremblay, de la Fédération des Mines, (C.T.C.C.).

SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN

Session intensive du 13 au 17 juillet

Les syndicats continuent, même si le soleil est brûlant, à s'occuper de l'éducation de leurs membres. Ils le font sans bruit, mais ils le font.

En effet, cette semaine du 13 au 17 juillet prochain, le Conseil régional tiendra cinq journées d'étude à la Villa de la Jeunesse pour le bénéfice des dirigeants des divers syndicats et des autres chefs du mouvement syndical. Au cours de ces journées, M. l'abbé Philippe Bergeron prêchera une récollection et M. le chanoine Henri Pichette parlera du syndicalisme catholique.

De plus, les délégués discuteront de questions comme la géographie économique, nos institutions politiques et la situation créée par la fusion des autres centrales syndicales canadiennes. MM. André Roy, Fernand Jolicoeur, Jean-Paul Geoffroy et Amédée Daigle tous de la C.T.C.C. seront les animateurs de ces causeries-forums auxquelles tout le monde participera.

Textile Union Members Volunteer to Tax Increase

The annual convention of the National Textile Federation (C.C.C.L.) was brought to a successful close last week-end in Coaticook, over 60 delegates being in attendance during the several meetings and reunions held.

The textile Federation represents over 10,000 employees in the textile industry who work in mills at Coaticook, Montmorency, Magog, Warwick, Sherbrooke, Drummondville, Granby, Joliette,

Montmagny and St. Hyacinthe. Among the several resolutions passed was a notable one, that which called for an amendment to the labor relations law which would allow the calling of a strike 60 days after the denouncement of a collective labor agreement, if no decision had been rendered in this lapse of time by an arbitration board, who in some cases take as long as 15 months to render their decision.

Another resolution passed was on a motion by the membership calling for an increase in the per capita tax from 25c to \$1.00, said monies to be given to the proposed \$5,000,000 C.C.C.L. Defence Fund.

Discussions also took place and preliminary arrangements have been completed for the fusion of two great Federations, Textile and the National Clothing Federation (C.C.C.L.).

Mémoire de la CTCC

(Suite de la page 1)

tants de construction maritime. Nous produisions alors des voiliers remarquables; en même temps que nous bâtissions des vaisseaux pour le compte de la Grande-Bretagne, une marine marchande canadienne de haute mer s'élevait aussi qui commençait vers 1860, à s'emparer d'un important pourcentage du commerce mondial.

Mais le déclin commença dès 1880 quand les Britanniques se mirent à construire des coques d'acier que le Canada ne pouvait produire. Le gouvernement du Canada s'intéressa très peu au problème des armateurs canadiens du temps. Notre industrie déclina au profit de l'industrie anglaise, notre main-d'œuvre maritime se trouva en chômage, puis fut absorbée par d'autres industries.

Au début du XXe siècle, les chantiers canadiens se remirent à l'oeuvre pour construire des vapeurs. Privés de commandes pour des océaniques, ils durent toutefois se contenter de construire des vaisseaux caboteurs pour usage fluvial ou pour la navigation sur les Grands Lacs, tandis que le Royaume-Uni et les Etats-Unis continuaient de construire tous les océaniques nécessaires au commerce canadien.

Depuis la fin de la guerre en 1945, le Canada n'a cessé de décliner comme puissance maritime et comme constructeur et réparateur de navires, tandis que l'Allemagne, le Japon et l'Italie ont dépassé notre pays en s'assurant une proportion croissante des commandes mondiales de construction maritime. Aujourd'hui, le Canada arrive en 11e place, tandis que l'Allemagne se classe au deuxième rang, le Japon au troisième et l'Italie, au septième.

Problème du coût

Le mémoire n'essaie nullement de dissimuler une cause importante du déclin canadien: le coût supérieur des navires quand ils sont construits au Canada. (Seule la construction aux Etats-Unis est plus dispendieuse que la nôtre.) Cela étant clairement établi par de nombreux tableaux, le mémoire énonce ensuite cette affirmation qui est capitale:

"Le problème du coût doit être résolu par des subventions gouvernementales à l'industrie maritime et non par la réduction de salaires qui sont déjà inadéquats."

Le mémoire fait remarquer d'abord qu'une marine marchande et une industrie canadiennes sont:

- Des instruments vitaux de politique nationale;
- essentiels au maintien d'un rôle indépendant dans le commerce international;
- des éléments importants dans toute politique de défense.

On établit ensuite, au moyen de tableaux, trois points principaux:

- Que les salaires payés dans les chantiers maritimes sont insuffisants pour assurer un niveau de vie convenable, même modeste;
- que ces salaires ne sont pas aussi élevés que ceux des industries comparables au Canada;
- qu'il est donc inexact de prétendre, comme on l'a fait, que les ouvriers maritimes avaient eux-mêmes engendré le chômage dont ils souffrent par des réclamations de salaires exagérées.

Protection et subventions

Dans ses troisième et quatrième parties, le mémoire expose, en étudiant notre loi maritime, que l'industrie maritime canadienne n'a reçu du gouvernement canadien qu'une protection inadéquate, alors que les vaisseaux canadiens, même dans la navigation canadienne, ne jouissent d'aucun privilège par rapport aux concurrents du Commonwealth. Le mémoire établit encore, chiffres à l'appui, que tous les concurrents de notre industrie jouissent à l'exception des armateurs britanniques, de généreuses subventions gouvernementales qui n'existent pas au Canada. Le cas des Etats-Unis, sous ce rapport, est particulièrement significatif. Les Etats-Unis limitent leur commerce caboteur aux seuls navires enregistrés comme américains. De plus, ils résolvent leur problème de coût plus grave encore que le nôtre, de la façon suivante: "Depuis 1936, rapporte le mémoire, le gouvernement des Etats-Unis a fourni 341 millions de dollars pour la construction de 247 bateaux."

Commission maritime canadienne et code fédéral du travail

Quant à la Commission maritime canadienne, dont le rôle est analysé dans la cinquième partie du mémoire, la C.T.C.C. regrette qu'elle agisse comme organisme de recherches presque exclusivement, et n'adopte pas comme objectif positif l'avancement du Canada dans le domaine maritime.

vancement du Canada dans le domaine maritime.

Les syndicats ouvriers souhaitent donc que la juridiction de la Commission soit étendue.

En matière de juridiction, le mémoire souhaite aussi que les chantiers maritimes tombent sous la juridiction du Code national du Travail, tout comme les aéroports et les postes de radio. Le mémoire affirme que "les chantiers maritimes répondent mieux à la notion d'un service "interprovincial et international" que d'un poste de radio.

RECOMMANDATIONS

Voici enfin les recommandations telles que résumées au septième et dernier chapitre du mémoire:

1) Que le gouvernement restreigne le commerce du cabotage et le commerce fluvial du Canada à des navires enregistrés, construits, réparés et maintenus au Canada.

2) Que le gouvernement mette immédiatement en oeuvre, un plan pour l'organisation d'une marine marchande canadienne et que la flotte marchande inadéquate et désuète du Canada soit remplacée par des navires marchands modernes, rapides, réfrigérés (là où c'est nécessaire).

3) Qu'une politique nationale de navigation soit décrétée, par laquelle la marine marchande canadienne, se livrant au commerce étranger dans les ports canadiens et à l'extérieur, soit encouragée par des subsides versés à condition que la construction, la réparation et l'entretien des bateaux soient faits dans les chantiers maritimes canadiens.

4) Que la portée des activités de la loi de la Commission maritime canadienne soit étendue et amendée de façon à prévoir une représentation ouvrière à cette Commission et de permettre à cette agence de mettre à exécution, un programme d'aide et d'assistance au commerce maritime et à l'industrie de construction maritime du Canada, tel que le pratiquent des commissions similaires dans d'autres pays maritimes. Aussi que le gouvernement demande à la Commission de reviser sa politique "d'abandon."

5) Que l'industrie de construction et de réparation maritimes soit soumise au Code national du Travail grâce auquel de justes normes minima de travail seraient possibles sur un plan national.

Barrette Blamed For Tense Labor Situation

Speaking in support of the 100,000 member organization of the powerful C.C.C.L. and to the affiliated National Unions involved in four work stoppages in Shawinigan and nearby Grand'Mere, Mr. Gerard Picard, general President of the C.C.C.L., pledged the support of the organization to these workers in their dispute with the companies. More than 2,000 workers are affected by the walk-outs at Consolidated Paper Corporation's Belgo Mill in Shawinigan and Laurentide Mill in Grand'Mere and at the plants of DuPont of Canada and Canadian Carborundum at Shawinigan.

Mr. Picard, in addressing the Union meeting, said: "Shawinigan Falls and Grand'Mere are not alone. Many Union men outside will give a complete week's salary to help the strikers and their families".

"The workers on the outside are much interested in your strike. There is an integration in the society called unionism. Solidarity exists throughout the region."

After reviewing the disputes between unions and companies, Mr. Picard laid the blame on the companies. Mr. Picard criticized the Quebec Government's action in posting provincial police at the gates leading to Consolidated Paper's Laurentide Mill in Grand'Mere as unnecessary.

"Nobody asked for the Provincial Police, nobody needed them except the Company in Grand'Mere", he said. "Maybe we should ask the R.C.M.P. to protect us from the Provincial Police", he quipped. "The Provincial Police, a force with the worst reputation in the world, has been a factor of disorder wherever it has been sent", Mr. Picard said.

Mr. Picard also blamed Labor Minister Barrette for the present tense situation.

"When the workers try to get decent working conditions, the minister should intervene. In any province where the public conscience is more alert, the Labor Minister would have to resign to-morrow morning."

At Grand'Mere, a special detachment of some 30 provincial police arrived shortly before dawn, and by evening a company official said "virtually a full complement" would be on hand.

Mr. Picard in speaking at the convention of the National Federation of Construction Workers, in Three Rivers, said that although the Consolidated Paper Corporation believed, with its offer of 5 per cent increase in wages, the conscience of the workers could be bought, but they were grossly mistaken in assuming this.

The general president of the C.C.C.L. had returned from a trip which lasted several days to Shawinigan and region where

he studied the present disputes which he described as "conflicts of great scope".

"The settling of these disputes", said Mr. Picard, "will have repercussions not only upon the paper industry and its workers, but upon all workers in the province of Quebec and the entire country".

He then called upon all construction workers, affiliated to the National Construction Federation to encourage and help in the fight of the pulp and paper workers of Grand'Mere and Shawinigan Falls.

The source of the conflict is the demand made by the Laurentide and Belgo companies to oblige their employees to perform Sunday production work.

Sorel Steel Workers Settle Dispute

A labor dispute between the National Union of Foundry Workers (C.C.C.L.) and the Sorel Steel and Foundries Limited has been settled while an arbitration board still was considering the case.

The new agreement provides the workers a salary increase of 6 per cent retroactive to June 27 and a five-cent hourly bonus to all employees for the period from December 1 1954 to June 22 1955.

An arbitration tribunal already had heard the dispute, but had not yet reached a decision when the agreement came.

Shawinigan Will See CCCL Assemble In Force July 31

Following a two-day session of the Confederal Assembly of the C.C.C.L. held at Quebec, some 3,000 workers presently affected

by work-stoppages, notably at Shawinigan, St Hyacinthe and McMasterville a decision has been reached to hold an extraordinary plenary assembly of the C.C.C.L. in its full force at Shawinigan on Sunday July 31.

Incidentally, this is the first time since the Asbestos struggle in 1949 that a solid union front has been shown.

Mr. Andre Roy, general secretary, who has made the announcement, explains that this highly important meeting will unite the members of the C.C.C.L. Executive, members of the Confederal Assembly, a representative from each of the Central Councils and a representation for each 1,000 members of the various Federations of the C.C.C.L. Here is the text of the resolution as adopted

last Tuesday by the Confederal Assembly:

1. That the Confederal Assembly decide to convoke, without any undue delay, a plenary session of the C.C.C.L., in conformity with final paragraph of Article 69 of the Constitution.
2. That this plenary session be held at Shawinigan Falls Sunday, July 31, 1955.
3. That the Confederal Assembly recommend at this plenary session, within the limits of the Constitution, the necessary steps to insure financial aid to all C.C.C.L. Unions affected by the present conflict and that such help remain in force until the signing of collective labor agreements.
4. That the plenary union study the question of constituting a Defence Fund of \$5,000,000 during the next few months, each union contribut-

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Executive Meeting

Thursday's meeting of the Executive was attended by every member. A complete agenda was carried through and the harmony, good-will and cooperation in matters relating to our union was evident. The members of the Executive enthusiastically concurred on all issues which came up for discussion and disposal. Regret was expressed at the resignation of Gerald Fitzsimmons who, due to pressure of personal business, had to relinquish his position on the executive. Gerry will be missed. He is a good union man.

Picnic

The committee in charge of the proposed plant-wide picnic reports that they are awaiting confirmation from the City of Montreal of permission to use St. Helen's Island for the event. Any further information on the committee's progress will be given in this column. The proposed picnic is open to all employees of Vickers and a welcome will be extended to all regardless of certain rumors of a campaign of discouragement from certain wet blankets in the Machine Shop.

Illness

We wonder what's behind all

the talk of cases of illness emanating from Canteen No. 1 last Thursday. Could it be a reflection on the culinary accomplishments of those in charge? ? ?

* * *

Her Majesty's Opposition Attacks!

The Montreal Gazette, in a news item published last Thursday under date line of July 7, 1955, has quoted stories which have come to light that Her Majesty's Loyal Opposition in the House of Commons has been "barking up the wrong tree" in criticism of Government ineptness in the matter of the 320-foot ferry William Carson recently completed and launched by Canadian Vickers Limited.

No argument has been advanced against the publicity reported figure of her cost at \$11,000,000. But according to island sources, that figure represents less than what the vessel actually cost to build, and her cost may run closer to the \$20,000,000 mark.

As the Gazette puts it in winding up the write-up "Inquiry under the proper auspices might prove or disprove this report, which has so far circulated in only restricted circles."

Fusion of Construction and Woodworkers Unions

The Construction Federation of the C.C.C.L. has adopted a resolution endorsing the fusion of their Federation with that of the Industrial Woodworkers Union.

During their recently held convention, a resolution was also agreed upon for necessary amendments to the Constitution which will conform to the interests of workers in these two industries. The text of the resolution was as follows:

1. That the Construction Federation join forces, without unnecessary delay with the Woodworkers Federation and upon said fusion shall be known as the Federation of Construction and Woodworkers of Canada.
2. That the Federal Assembly adopt a Constitution to go into effect upon realization of the fusion.
3. That from the present until the 1956 Convention the two Confederal Assemblies with an equal number of representatives act as executive to the newly formed Federation.
4. That the Construction Federation president act as president of the new Federation.
5. That the Confederal Assemblies of both Federations meet jointly for the purpose of:
 - (a) Regulating the question of internal administration of

- (b) Finalizing the fusion.

The resolution was adopted with one dissenting motion. Mr. F. X. Legare, president of the Federation of Woodworkers, declared himself in entire favor of the fusion and recalled that a similar resolution was previously adopted within his Federation.

The fusion of these two Federations will permit better understanding and be the means of securing more favorable working conditions for the employees in these two important industries.

Quebec Bakers Demand Conciliation

Conciliation has been demanded in the dispute between the C.C.C.L. Union and National Bakeries of Quebec City. The employers have refused to recognize the principles of union security.

National Bakeries is under trusteeship of Ogilvy Flour Mills Limited. The Union had demanded salary increases from \$2.00 to \$6.00 weekly.

